

1. OBTENIR UNE ATTESTATION D'ADMISSIBILITÉ :

- Utiliser l'outil « Suis-je admissible? » pour vérifier votre admissibilité.
- Remplir le formulaire de demande d'admissibilité.
- Fournir tous les documents requis.
- Déposer une demande à nos bureaux.

Prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour obtenir l'attestation d'admissibilité.

2. VALIDER SA CAPACITÉ D'EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE :

- Visiter sa propre institution financière afin de connaître sa capacité d'emprunt hypothécaire pour rechercher une habitation admissible correspondant à sa situation.

3. MAGASINER L'ACHAT D'UNE HABITATION ADMISSIBLE :

- Trouver une habitation sur le territoire de la Ville de Québec.
- Vérifier que l'habitation respecte les critères d'admissibilité dans le cadre du programme.

4. SIGNER UN CONTRAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE HABITATION ADMISSIBLE :

- Se rendre au bureau de vente d'un entrepreneur.
- Présenter son attestation d'admissibilité valide.
- Signer un contrat préliminaire avec l'entrepreneur.
- Obtenir l'attestation de l'entrepreneur complétée par l'entrepreneur.
- Obtenir la version électronique des plans complets de tous les étages à l'échelle.

5. DEMANDER LE CRÉDIT D'ACCESSION :

Prévoir un délai de 20 jours ouvrables après le rendez-vous pour obtenir le déboursé du crédit d'accession.

- Prendre un rendez-vous par courriel : projetaccesfamille@ville.quebec.qc.ca.
(Vous devez avoir l'adresse civique complète de l'habitation avant de prendre rendez-vous.)
- Remplir le formulaire de demande de crédit d'accession.
- Fournir les documents requis :
 - copie de l'attestation d'admissibilité du ou des requérants;
 - copie du contrat préliminaire de l'habitation;
 - version électronique des plans complets de l'habitation préparés par un membre d'une corporation professionnelle habilité à cette fin;
 - copie de l'attestation de l'entrepreneur dûment complétée;
 - copie de la confirmation du financement hypothécaire de premier rang émise par l'institution financière pour l'acquisition de l'habitation;
 - nom et coordonnées de l'entrepreneur et son numéro de licence RBQ;
 - nom et coordonnées du notaire instrumentant la transaction;
 - la convention Accès Famille (la signature se fera sur place lors du rendez-vous).
- Se présenter au rendez-vous pour déposer sa demande de crédit d'accession à nos bureaux.

6. PASSER CHEZ LE NOTAIRE INSTRUMENTANT LA TRANSACTION POUR PRENDRE POSSESSION DE SON HABITATION :

- Il est possible de choisir son propre notaire ou celui proposé par l'entrepreneur, selon l'entente conclue avec l'entrepreneur.